

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 284

présenté par

M. Raphan, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Berta

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – Après la deuxième phrase de l’alinéa 177, insérer la phrase suivante :

« Un nouveau dispositif de semestres à l’étranger contribuera à libérer du temps et internationaliser les recherches en sciences humaines et sociales : la mobilité des doctorants et des enseignants-chercheurs dans les meilleurs départements étrangers facilitera la création de réseaux internationaux et les publications en langue anglaise. »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« L’allègement des tâches administratives des enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales passe non seulement par le renforcement des services administratifs mais aussi, dans le cadre de la politique de site, par la mutualisation de certaines fonctions support au sein d’unités de service comme les maisons des sciences de l’homme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement introduit le nouveau dispositif des semestres à l’étranger destiné à internationaliser les sciences humaines et sociales à travers le développement des réseaux internationaux et des publications en langue anglaise. L’allègement des tâches administratives non essentielles aux missions des enseignants-chercheurs permettra de libérer du temps pour la recherche et contribuer ainsi à sa visibilité internationale.